

# Débuter votre activité d'infirmier(e) libéral(e)



1

## Attestation de validation de votre expérience professionnelle

- Compléter le formulaire de demande de validation de votre expérience professionnelle disponible en annexe
- Adresser par courrier au service RPS le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives nécessaires (liste des pièces sur le formulaire)

**CGSS de la Réunion**

Site : [www.cgss.re](http://www.cgss.re) - Mail : [rps@cgss.re](mailto:rps@cgss.re)

Adresse courrier :

CGSS de la Réunion—Direction Prévention Précarité Régulation  
Service des Relations avec les Professionnels de Santé  
4 Boulevard Doret—CS 530001—97741 ST DENIS CEDEX 9

2

## Validation de votre installation par le Conseil de l'Ordre

- Présenter votre attestation d'expérience professionnelle avec la mention « rempli les conditions d'expérience »
- Informer l'Ordre de votre installation / collaboration / association

**Ordre Interdépartemental des infirmiers  
REUNION – MAYOTTE**

Site : <http://reunion-mayotte.cidoi.fr/>

3

## Formulaire de demande de CPS et Fiche de situation ADELI

- Enregistrer votre activité au répertoire ADELI de l'ARS
- Réclamer le formulaire de demande de Carte de Professionnel de Santé

**ARS – Océan Indien**

Service en ligne :

[www.ocean-indien.ars.sante.fr/sinscrire-au-repertoire-adel](http://www.ocean-indien.ars.sante.fr/sinscrire-au-repertoire-adel)

4

## Conventionnement avec l'Assurance Maladie

- Compléter le formulaire de demande de conventionnement disponible sur le site de la CGSS de la Réunion.
- Adresser par courriel au service Relations avec les Professionnels de Santé le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives suivantes numérisées :
  - ◇ Votre pièce d'identité
  - ◇ Votre carte vitale ou attestation de droit à la sécurité sociale
  - ◇ Votre RIB à usage professionnel
  - ◇ Votre fiche de situation ADELI délivrée par l'ARS
  - ◇ Votre formulaire de demande de CPS **signé au recto et verso avec les mentions requises**
  - ◇ Votre inscription à l'Ordre des Infirmiers en cours de validité

**CGSS de la Réunion**

Site : [www.cgss.re](http://www.cgss.re) - Mail : [rps@cgss.re](mailto:rps@cgss.re)

5

## Vos démarches obligatoires suite à votre début d'activité

- **Assister à la réunion d'information obligatoire fixée par le service RPS dans un délai maximum de trois mois à compter de votre conventionnement**

Inscription à l'URSSAF - Service en ligne : [www.cfe.urssaf.fr](http://www.cfe.urssaf.fr)  
Mise à jour de vos droits d'assuré(e) social(e) - n° unique : 36 46  
Inscription à la CARPIMKO - site : [www.carpimko.com](http://www.carpimko.com)

Pour aller plus loin : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

La santé progresse avec vous



Direction Prévention  
Précarité Régulation

